



Arrêté n° 2024/DESUP/007 relatif à la composition des bureaux de vote électronique et du bureau de vote électronique centralisateur pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral n°2024/DESUP/008 portant modification de l'arrêté n°2023/DESUP/075 relatif à la date et aux modalités d'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Nantes - Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté rectoral n°2024/DESUP/004 du 22 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n°2023/DESUP/076 du 6 novembre 2023 relatif à la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS Nantes – Pays de la Loire ;

Vu la circulaire ESRS2330038C du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral n°2024/DESUP/009 portant modification de l'arrêté n°2024/DESUP/006 relatif à la constitution des listes électorales définitives pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire ;

Vu les formulaires de dépôt de listes et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes – Pays de la Loire ;

Vu les désignations opérées par les membres de la commission électorale consultative du 18 janvier 2024 ;

**La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire,
Rectrice de l'Académie de Nantes,
Chancelière des universités**

ARRÊTE

Article 1

Conformément à l'article 7 du décret n°2021-457 du 15 avril 2021 susvisé et dans le cadre des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire qui se dérouleront du 6 au 8 février 2024, chaque scrutin à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires donne lieu à la constitution d'un bureau de vote électronique.

Deux collèges électoraux départementaux sont institués dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article R. 822-12 du code de l'éducation ; sont créés un bureau de vote électronique par collège et un bureau de vote électronique centralisateur au centre régional des œuvres universitaires et scolaires Nantes-Pays de la Loire.

Article 2

Le bureau de vote électronique institué au titre du collège 1 (Loire-Atlantique, Vendée) présidé par la Rectrice de Région académique ou sa représentante, est composé d'un secrétaire, représentant de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes – Pays de la Loire. En conséquence sont désignés :

Présidente, représentante de la Rectrice :

- Madame Christelle DURAND, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur – titulaire ;
- Madame Françoise PÉRÈS, cheffe de la division de l'enseignement supérieur – suppléante.

Secrétaire, représentant du CROUS Nantes – Pays de la Loire :

- Monsieur Hervé AMIARD, directeur général du CROUS Nantes – Pays de la Loire – titulaire ;
- Monsieur Jean-Jacques AUDUREAU, directeur de la vie étudiante et de l'hébergement (CROUS) – suppléant.

Le bureau de vote est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés membres du bureau de vote (listes présentées par ordre alphabétique) :

Liste « Bouge ton CROUS, avec InterAsso Nantes et tes associations »

- Monsieur Antoine GRAFFIN – titulaire
- Madame Azénor McILROY – suppléante

Liste « Solidaires Etudiant-e-s : luttons contre les inégalités et la précarité ! »

- Monsieur Matis BESTEL - titulaire
- Madame Angélique ROSSETTO - suppléante

Liste « **UNI : la droite étudiante pour ta réussite !** »

- Monsieur Mounir AIT OUARABI – titulaire
- Madame Emma LEBLAY – suppléante

Liste « **UNION PIRATE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXTRÊME-DROITE** »

- Monsieur Martin RENO-MARZORATI – titulaire
- Madame Manon CORPEL – suppléante

Liste « **Vote UNEF et ASSOS : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tout.es !** »

- Monsieur Mory DIABATE – titulaire
- Monsieur Abdoulaye BOKOUM - suppléant

Article 3

Le bureau de vote électronique institué au titre du collège 2 (Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe) présidé par la Rectrice de Région académique ou sa représentante, est composé d'un secrétaire, représentant de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes – Pays de la Loire.

En conséquence sont désignés :

Présidente, représentante de la Rectrice :

- Madame Christelle DURAND, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur – titulaire
- Madame Françoise PÉRÈS, cheffe de la division de l'enseignement supérieur – suppléante

Secrétaire, représentant du CROUS Nantes – Pays de la Loire :

- Monsieur Hervé AMIARD, directeur général du CROUS Nantes – Pays de la Loire – titulaire
- Monsieur Jean-Jacques AUDUREAU, directeur de la vie étudiante et de l'hébergement (CROUS) – suppléant

Le bureau de vote est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés membres du bureau de vote (listes présentées par ordre alphabétique) :

Liste « **Bouge ton CROUS avec les assos étudiantes, l'AFJEM et la Fé2A !** »

- Monsieur Lucas CHESNOT - titulaire
- Monsieur Ange DESPERT – suppléant

Liste « **La Cocarde Etudiante, l'alternative patriote** »

- Monsieur Daniel BEAUSSIER – titulaire
- Madame Madeleine BEAUSSIER – suppléante

Liste « **UNI : La droite étudiante pour ta réussite !** »

- Madame Alix CADOR – titulaire
- Monsieur Felix AUBRY - suppléant

Liste « Union Etudiante contre la précarité et contre l'extrême droite »

- Monsieur Nathan FLACHAIRE – titulaire
- Madame Inès BEYRIE – suppléante

Liste « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tou.t.es ! »

- Monsieur Benjamin BRIAND-BOUCHER – titulaire
- Madame Anaïs GRIMAUULT - suppléante

Article 4

Le bureau de vote électronique centralisateur est présidé par la Rectrice de Région académique ou sa représentante, et est composé d'un secrétaire, représentant de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes – Pays de la Loire.

En conséquence sont désignés :

Présidente, représentante de la Rectrice :

- Madame Christelle DURAND, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur – titulaire
- Madame Françoise PÉRÈS, cheffe de la division de l'enseignement supérieur – suppléante

Secrétaire, représentant du CROUS Nantes – Pays de la Loire :

- Monsieur Hervé AMIARD, directeur général du CROUS Nantes – Pays de la Loire – titulaire
- Monsieur Jean-Jacques AUDUREAU, directeur de la vie étudiante et de l'hébergement (CROUS) – suppléant

Le bureau de vote électronique centralisateur est également composé de deux représentants titulaires de chacun des bureaux de vote électronique. Pour chaque représentant titulaire, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence et conformément aux désignations opérées par les membres de la commission consultative électorale, sont désignés membres du bureau de vote électronique centralisateur (listes présentées par ordre alphabétique) :

Au titre du bureau de vote électronique du collège 1 (Loire-Atlantique, Vendée) :

Liste « Bouge ton CROUS, avec InterAsso Nantes et tes associations »

- Monsieur Antoine GRAFFIN – titulaire
- Madame Azénor McLROY – suppléante

Liste « Vote UNEF et ASSOS : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tout.es ! »

- Monsieur Mory DIABATE – titulaire
- Monsieur Abdoulaye BOKOUM – suppléant

Au titre du bureau de vote électronique du collège 2 (Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe) :

Liste « Union Etudiante contre la précarité et contre l'extrême droite »

- Monsieur Nathan FLACHAIRE – titulaire
- Madame Inès BEYRIE – suppléante

Liste « UNI : La droite étudiante pour ta réussite ! »

- Madame Alix CADOR – titulaire
- Monsieur Felix AUBRY - suppléant

Article 5

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les locaux et d'une publication sur le site du CROUS de Nantes – Pays de la Loire et sur le site internet du rectorat.

Article 6

Le Directeur général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire et le Secrétaire général de la Région académique Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 22 janvier 2024



K. Béguin
Katia BÉGUIN